

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Présidence de M. KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 octobre 2012 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HODY, vous avez des excusés ?

M. HODY.- Madame MAQUINAY arrivera dans quelques instants.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M.. arrivera dans quelques instants.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Monsieur BASTIN arrivera dans quelques instants.

M. BERGEN.- Je souhaiterais prendre la parole Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.-Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BERGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, simplement une déclaration, c'est-à-dire que pour des raisons de santé, j'ai décidé de ne plus être Chef de groupe du PTB. C'est mon jeune camarade Rafik RASSAA qui, dorénavant, aura la lourde tâche d'être le Chef de groupe pour le PTB.

Je voudrais ajouter ceci, encore quelques secondes... Lors de l'installation du Conseil, il m'est arrivé de faire une erreur, c'est-à-dire que, après avoir voté toute une série d'articles à main levée, lorsqu'on est arrivé, pour la confiance, à la Députation permanente, j'ai été distrait...

(Rires)

...Que celui qui n'a jamais été distrait et n'a jamais commis d'erreur lève la main ici dans cette salle ! Et donc, il va sans dire que je retire cette confiance. Mais le vote étant acquis, c'est juste mais dans mes interventions vous verrez que c'est loin de faire confiance. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je voudrais seulement dire Monsieur BERGEN, c'est que le fait que vous changiez de Chef de groupe sera acté demain au Bureau du Conseil provincial. Nous avons un Bureau demain avant la séance de 15H00.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2012.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 octobre 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 12-12/010 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Verviers - Arrondissement de VERIERS, appelée à siéger suite à l'invalidation de l'élection de Mme Hélène-Aline LECLERCQ, en date du 26 octobre 2012.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs de Madame WATHELET et nous allons donc procéder à la désignation des Conseillers qui vont siéger dans cette Commission.

On appelle M. Miguel FERNANDEZ, Mme ABAD-PERICK, Mme DERSELLE, Mme ALBERT, M. DRION, Mme LAURENT et M. GILBERT.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV. Après cette interruption de séance, nous reprendrons nos travaux.

* * *

J'invite le rapporteur M. DRION à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Nous avons donc été désignés par tirage au sort. Toute la procédure légale a été respectée, toutes les vérifications ont été faites au niveau de la Ville de Verviers, au niveau des Services de Madame la Greffière provinciale pour constater, donc, que Madame Janine WATHELET-FLAMAND réuni toutes les conditions pour siéger comme Conseillère provinciale et il est donc proposé à Monsieur le Président, d'inviter Madame FLAMAND-WATHELET à prêter

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

le serment.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Janine WATHELET-FLAMAND, issue du district de Verviers, suite à l'invalidation de l'élection de Madame Hélène-Aline LECLERCQ. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,
le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Madame Janine WATHELET-FLAMAND à nous rejoindre et à prêter serment.

Mme WATHELET-FLAMAND (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous remercie et vous souhaite un bon travail dans notre Assemblée.

J'invite à présent Monsieur Rafik RASSAA, excusé lors de la séance du 26 octobre 2012 à prêter serment également.

M. RASSAA (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous souhaite également un excellent travail dans notre Assemblée.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installés tous les deux dans vos fonctions de Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Par ailleurs, je vous demanderais de bien vouloir vous rendre, après notre séance du Conseil, auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE afin de signer votre attestation de prestation de serment.

V.- Communication de Monsieur le Président

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour ; un exemplaire du nouveau « Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation » ; l'agenda 2013 et vos cartes de visite.

Avant d'entamer nos réunions, je vous communique, ci-après, le schéma de nos travaux de novembre 2012 : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels ; présentation de la déclaration de politique générale ; ouverture de la discussion sur le compte 2011 et le budget 2013, y compris la note de politique générale.

Demain mardi : poursuite de la discussion sur le compte 2011 et le budget 2013 ; éventuellement, nous verrons bien en cours d'actualité, les premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Notez-bien que le mardi 27 est aussi la date de clôture du dépôt des amendements budgétaires.

Mercredi 28 novembre : suite des réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et interventions des chefs de groupe.

Jeudi 29 novembre : réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires ; vote de l'Assemblée provinciale sur la déclaration de politique générale, le compte 2011, la troisième série de modifications budgétaires 2012, la quatrième série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2012, les taxes provinciales 2013, le budget 2013, la première série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2013.

Je rappelle aux Membres du Bureau du Conseil qu'une réunion aura lieu demain mardi 27 novembre à 14 heures 45' avant la séance du Conseil.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 12-13/012 : Services provinciaux - prise de connaissance**

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 12-13/012). Il a été soumis à d'examen de la deuxième Commission en date du lundi 19 novembre 2012.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 12-13/007 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2011.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 12-13/007. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission en date du mercredi 14 novembre 2012.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/013 : Mise à disposition de la Commune d'Olne d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 12-13/013). Il a été soumis à d'examen de la cinquième Commission également. Il n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/014 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Ecole polytechnique de Huy.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 12-13/014). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/015 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/015). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Au nom du groupe CDH-CSP une question. Depuis plusieurs années, le Collège provincial évoque le fait que les mises en non-valeurs de créances diverses, parmi lesquelles les créances fiscales devraient connaître une solution définitive.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes ne cesse

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

d'amplifier cette demande et il nous paraît légitime, en ce début de nouvelle mandature, de connaître de la part du Collège provincial, le pourquoi de la non solution définitive à ce dossier et le calendrier que vous vous êtes fixé pour qu'enfin nous n'ayons plus à passer des mises en non-valeurs d'articles de créances qui remontent à plus de 10 ans.

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Non. Monsieur le Député, souhaitez vous répondre aujourd'hui à la question ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Je répondrai mercredi globalement aux différentes questions qui auront été posées.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, je propose que le vote se fasse mercredi alors. D'accord ?

Document 12-13/016: Désignation au 1^{er} octobre 2012 d'un receveur spécial des recettes des prêts jeunes ménages et des prêts installations jeunes.

Document 12-13/017 : Désignation au 1^{er} octobre 2012 d'un receveur spécial des recettes pour l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 12-13/016 et 12-13/017). Ils ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission en date du mercredi 14 novembre 2012.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 12-13/011 : Fixation du montant de la dotation financière annuelle aux groupes politiques du Conseil provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 12-13/011). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du 5 novembre 2012.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Monsieur Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le Bureau s'est donc réuni et a examiné le point relatif à la fixation de la dotation financière annuelle des groupes politiques du Conseil provincial.

Madame la Greffière, à cette occasion, a eu l'occasion de rappeler qu'en raison des nouvelles règles de gouvernance en cours d'élaboration au niveau wallon et qui visent notamment les avantages en nature, il a été fait aux Chefs de groupe de la législature précédente la proposition de rachat du matériel informatique mis à la disposition des Conseillers provinciaux.

Elle a souligné que le matériel ainsi racheté ne bénéficiera plus d'aucun service de la part de la Province de Liège si ce

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

n'est une opération unique de reconditionnement éventuel pour mise à disposition d'un nouvel utilisateur. Elle a également rappelé que la connexion Internet sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2012, à charge pour le Conseiller d'assurer le transfert à titre privé chez l'opérateur de son choix à partir de cette date.

Les Services ont également rappelé qu'en application de l'article 119 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil adopté le 14 novembre 2011, les groupes politiques du Conseil, à l'exception des groupes liberticides, bénéficient d'une dotation annuelle de fonctionnement, établie par Conseiller et dont le montant est à fixer par une résolution du Conseil en début de chaque législature.

L'article 120 dudit règlement stipule que cette dotation a pour finalité de permettre aux groupes politiques d'accomplir leur travail de recherche, de documentation, de promotion et d'action politique etc.

Les articles 121 et 122 fixent quant à eux les modalités de paiement de la dotation ainsi que les modalités de justification par les groupes de l'utilisation de celles-ci.

L'article 123 prévoit par ailleurs, que les groupes politiques disposent pour chacun de leurs membres, à charge du budget provincial, d'une configuration informatique complète et d'une adresse électronique officielle permettant la transmission par voie électronique des documents relatifs aux points de l'ordre du jour du Conseil et de la consultation des documents déposés sur le portail du Conseil provincial.

Eu égard au fait que cette mise à disposition de matériel informatique au profit des groupes politiques est susceptible d'être assimilé à un avantage en nature, qu'entend interdire dorénavant l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale en matière de gouvernance provinciale, il s'indique de ne pas mettre en application les dispositions de l'article 123 du Règlement d'Ordre Intérieur pour cette nouvelle législature.

En conséquence, l'utilisation d'une infrastructure informatique étant cependant incontournable en l'état actuel de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

fonctionnement de l'assemblée provinciale compte tenu des usages adoptés et consistant dans la transmission électronique des documents dans un souci d'efficacité et de respect environnemental, il s'indique de permettre aux groupes politiques du Conseil de continuer à favoriser le recours à ce mode de communication via la dotation leur attribuée, sachant que la Province mettra à disposition de chaque Conseiller une adresse électronique ainsi que le préconise d'ailleurs l'avant-projet de décret du gouvernement wallon relatif à la gouvernance au niveau provincial.

Le Collège provincial propose par conséquent à notre Assemblée de maintenir globalement le budget consacré à la dotation aux groupes politiques du Conseil au niveau de celui de 2012 et d'en fixer la répartition à concurrence de 3.720 € par an et par Conseiller, soit un budget annuel global de 208.320 €.

Une question a été posée quant au caractère sécurisé de cet accès informatique. Il a été répondu qu'un accès sécurisé resterait garanti, d'autres précisent donc que trop de sécurité tue la sécurité et que au cours de la législature précédente, peut être que le trop de sécurité a un peu nui à la qualité du fonctionnement et à l'aisance de l'accès à l'information par les différents membres du Conseil. Il conviendra donc à l'avenir d'éviter ce genre de désagréments.

Il a également été noté que des formations en informatique à titre gratuit pourraient être proposées aux membres du Conseil désireux éventuellement de se remettre à niveau en matière informatique si l'utilisation du portail posait quelques difficultés.

Quant aux cartes de stationnement dont les Conseillers provinciaux bénéficiaient lors de la législature précédente, l'idée est que la Province ne les fournira plus si on considère qu'elles sont assimilées à des avantages en nature, avantages qui, je le répète, seraient donc interdits par l'avant-projet de décret actuellement devant le Parlement wallon. Si, par contre, le Parlement wallon venait d'en décider autrement, la question pourrait être à nouveau débattue.

Il a été également demandé très pragmatiquement si on ne

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

pourrait pas plutôt concevoir de se garer, je vais dans les détails, dans la grande cour du Palais mais cette possibilité n'est pas envisageable dans la mesure où notamment, le permis d'environnement qui est relatif à notre Palais l'interdit et que, du reste, la gestion de ce parking n'appartient pas à la Province mais au Premier Président de la Cour d'Appel.

Voilà, en conséquence, le Bureau vous propose d'adopter la résolution qui vous est proposée. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Il est évident que le groupe CDH-CSP applaudit à la proposition mise en débat par le Collège provincial mais si nous avons bien lu et entendu les groupes présents dans cette Assemblée, ils soutiennent tous l'avenir de l'Institution provinciale et donc, je me permets simplement de leur demander, auprès de leur relai politique, d'insister pour que leurs membre, Ministres et/ou Parlementaires, suivent l'excellent avis de l'Association des Provinces Wallonnes débattu lors d'une réunion du Conseil des Villes, Communes, Provinces la semaine dernière, l'ordinateur clairement, le système informatique clairement, est un outil de travail, sinon je ne sais pas quand l'informatique sera outil de travail. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non, nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/18 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement Secondaire organisés par la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/018). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission en date du 19 novembre 2012.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Josette MICHAUX à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MICHAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Document soumis à l'examen de la première Commission le 19 novembre 2012. Il avait pour objet les modifications du règlement général des études des établissements d'enseignement secondaire organisés par la Province.

Le texte soumis à notre examen est un document auquel il est apporté régulièrement des modifications afin d'être adapté à l'évolution de l'organisation de l'enseignement.

La Commission a pris connaissance des avis favorables à la mise en œuvre dudit règlement émis : par la Commission paritaire locale à l'unanimité ; par le Service juridique de la Province ; par le Collège provincial.

Le nouveau règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2012.

Un Commissaire s'étonne qu'à l'article 2 du projet de résolution, il soit prévu d'envoyer cette résolution au Ministre de l'Intérieur.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une erreur, la résolution

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

sera bien envoyée au Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale.

C'est par 12 voix pour et 5 abstentions que la Commission vous demande d'adopter le règlement général des études ainsi modifié. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial - Président ? Vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Merci Monsieur le Président.

En complément du rapport de Madame la Commissaire MICHAUX, je voudrais faire une précision mais elle vient déjà de la faire elle-même, mais je voudrais aussi donner une information.

La précision c'est qu'effectivement, la résolution est bien prévue d'être envoyée non pas au Ministre de l'Intérieur mais bien à la Ministre de l'Enseignement obligatoire, ça c'est pour la précision.

Pour l'information, peut être rappeler, pour les non membres de la première Commission et ceux qui ne sont pas anciens Conseillers provinciaux, que le Règlement des Etudes de l'Enseignement Secondaire tel que légèrement revu permet d'intégrer les dispositions relatives à l'adoption de la Certification Par Unités, CPU pour les initiés, décidée par Madame la Ministre de l'Enseignement Obligatoire.

Je peux déjà vous signaler qu'en accord avec notre administration, je souhaite que l'évaluation de ce dispositif particulier soit réalisée à la fin de cette année scolaire, comme le prévoient les dispositions décrétales qui précisent que, à ce jour, la cellule est mise en œuvre en tant que dispositif expérimental.

Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir lors de séances de travail de notre première Commission. Merci de m'avoir permis d'apporter cette précision.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

a pas. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/008 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2011.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/008). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission en date du 20 novembre 2012.

La quatrième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 12-13/009 : Deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2012 des associations intercommunales à participation provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/009). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Matthieu CONTENT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

provincial.

M. CONTENT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Monsieur le Président, Chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie ce 20 novembre pour examiner le point 12-13/009.

Le Président de la Commission demande s'il y a des questions et des observations sur l'ensemble des textes.

Un Commissaire demande la parole, il aimerait recevoir des explications sur le mode de calcul des représentants de la Province dans les Intercommunales à participation provinciale.

Il aimerait savoir ce qui change avec l'application des nouvelles mesures du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il aimerait également savoir si la Députée et l'Administration provinciale ont déjà reçu des orientations de la part du Ministre de Tutelle quant à l'interprétation des nouvelles dispositions du CDLD. En effet, le Ministre nous met dans une situation difficile par rapport à l'interprétation qu'il faut avoir concernant la manière d'appliquer les deux critères de la clé de répartition.

Madame le Député donne la parole à une représentante de l'administration en charge de ce dossier.

La représentante de l'administration indique que le décret du 24 avril 2012 modifie le CDLD, notamment concernant la répartition des mandats dans les Intercommunales. Il y a désormais deux critères de répartition : le nombre de siège et le nombre de voix obtenues par un groupe politique. L'alinéa 8 précise que le gouvernement doit interpréter l'alinéa 7. C'est donc le gouvernement qui doit expliquer comment appliquer ces nouveaux critères.

La représentante de l'administration indique n'avoir reçu

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

aucun éclaircissement de la part du Cabinet du Ministre de Tutelle. Le Gouvernement n'a donc pas avancé. La répartition doit se faire concomitamment à l'installation des Conseils communaux, donc à partir du 3 décembre. Mais les Assemblées générales des Intercommunales sont prévues en juin 2013.

L'esprit du texte est d'avoir une répartition plus proportionnelle, mais en fonction de l'interprétation que l'on fait des nouvelles modifications, il se pourrait que l'on ne respecte pas cet esprit.

Le Commissaire remercie la représentante de l'Administration pour cette réponse.

Monsieur le Président propose de voter sur les textes. Tous les textes sont adoptés par 12 voix pour et 4 abstentions sauf celui concernant la SPI qui est adopté par 11 voix pour et 4 abstentions, Monsieur MESTREZ étant en effet sorti lors du vote sur ce texte, étant donné que ce dernier le concernait. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/020 : Services provinciaux : délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial en matière de marchés publics de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012**travaux, de fournitures ou de services.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/020). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/019 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2012.

Document 12-13/021 : Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012.

Document 12-13/022 : ECETIA FINANCES S.A. - Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 - Modifications statutaires.

Document 12-13/023 : ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL - Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 - Modifications

statutaires.

Document 12-13/024 : SPI, SCRL - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2012.

Document 12-13/025 : AQUALIS SCRL - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour complémentaires (documents 12-13/019, 12-13/021, 12-13/022, 12-13/023, 12-13/024, 12-13/025). Ces documents ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces 6 documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission en date du 20 novembre. Ces 6 documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les 6 résolutions.

Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour. Comme convenu, nous passons à la présentation de la déclaration de politique générale de la législature du Collège provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Je cède la parole à Monsieur André GILLES, Député provincial - Président. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).-
Merci Monsieur le Président.

Alors que l'institution provinciale vient de fêter ses 176 printemps, la voici à nouveau confrontée à un tournant de son histoire, tournant qu'elle souhaite négocier en renforçant plus que jamais son positionnement de partenaire historique des pouvoirs locaux et d'institution au service de sa population.

Le Collège provincial, pour cette nouvelle législature, est appelé à guider une institution performante, capable de se remettre en question et consciente des enjeux qui pèsent sur son territoire, sa population et ses structures institutionnelles.

Cette réflexion sur soi, la Province l'a menée avec méthode et logique, pour définir ses cinq axes prioritaires suivant pour cette nouvelle législature : le Développement scolaire et professionnel ; le Développement culturel et sportif ; la Prévention de la santé et Action sociale ; le Développement territorial durable, en ce-compris l'économie, l'agriculture et le tourisme et, enfin, la Supracommunalité et le soutien aux communes.

Ce recentrage des missions provinciales sur ses cœurs de métiers répond à la demande du Gouvernement wallon. Dans sa propre déclaration de politique régionale, celui-ci a exprimé son souhait de simplifier et de rationaliser le paysage institutionnel wallon en entamant une réflexion importante sur la réforme des Provinces pour renforcer leur efficacité et organiser la supracommunalité. Je reviendrai en détail sur cette notion dans la suite de mon exposé.

La formulation de ces axes repose bien sûr sur quelques postulats fondamentaux, parmi lesquels le maintien de l'autonomie fiscale, qui doit permettre à la Province de continuer à exercer de manière optimale ses compétences prioritaires.

Etre le territoire pertinent et de référence pour la mise en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

œuvre de politiques supralocales et pour le développement d'une communauté de destin à dimension européenne, et rester un pouvoir intermédiaire respectueux de ses communes et de ses citoyens, telle est la vision d'avenir qui guidera le Collège provincial dans la mise en œuvre de cette déclaration de politique générale.

Je suis ici pour vous en dresser les grandes lignes, mais je vous invite bien évidemment à vous référer à la note qui vous a été distribuée.

A l'heure où le Parlement wallon va être appelé, à l'initiative du Gouvernement, à édicter les principes de gouvernance qui régiront l'institution provinciale, je tiens à préciser au nom du Collège que tant le Conseil que le Collège provincial ont déjà franchi un pas essentiel dans cette voie par l'adoption de nouveaux Règlements d'ordre intérieur qui présideront maintenant à leur fonctionnement.

La mission Envol regroupe l'ensemble des initiatives en matière d'optimisation de la structure et du fonctionnement de l'administration provinciale. Au cours de la prochaine législature, cette mission sera approfondie afin de mettre les différentes activités de support en soutien des objectifs stratégiques de notre Province, pour une administration provinciale au service de tous et forte de ses fonctionnaires.

Au travers des projets y associés, elle sera guidée par trois principes : « accessibilité, efficacité et gestion responsable des ressources humaines ».

Rendre aux citoyens et aux communes la place qui leur revient sera l'objectif premier pour une Province encore plus accessible à tous ses usagers. Pour ce faire, il conviendra de développer intrinsèquement les concepts clés, lisibilité et accessibilité, qui participent à l'essence de toute simplification administrative.

Dans le contexte socio-économique actuel, la gestion performante des moyens humains et financiers sera plus prépondérante pour mener à bien cette démarche constructive et dynamique.

Tous ces objectifs ne pourront être atteints sans

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

l'implication des agents provinciaux, moteurs indispensables à leur réalisation. La Province de Liège, acteur important de la vie socio-économique liégeoise, deuxième employeur sur son territoire, a fait de la gestion des ressources humaines l'une des clés de voûte d'une organisation efficace et dynamique. En valorisant au mieux les expériences, les compétences, la créativité et les aspirations des agents, l'administration, ainsi centrée sur l'humain, sera plus forte pour relever les défis à venir.

Les projets entrepris lors de la précédente législature seront poursuivis en étroite concertation avec les partenaires sociaux qui jouent un rôle capital dans la défense du bien-être des travailleurs et des valeurs du service public. Il en va évidemment de même pour tout nouveau projet.

A travers les différents supports de communication, il faut continuer à mettre l'accent sur la plus-value des services provinciaux au bénéfice de leurs utilisateurs. Il s'agira de montrer concrètement comment « La Province est LÀ » à travers leurs témoignages et la mise en valeur des actions de terrain des services.

Lors de la législature 2012-2018, le Collège provincial entend développer davantage les propres outils de communication de la Province pour informer son public cible de l'actualité des services qu'elle offre, et faire bénéficier ses communes de ces différents vecteurs de Communication.

Dans cette optique, un nouveau site web de la Province de Liège verra le jour dès 2013. Centré sur une approche « utilisateur », plus intuitive et portée vers l'avenir, il deviendra l'unique site des différents services afin de renforcer encore l'unicité d'image de la Province.

Améliorer l'accueil des utilisateurs des services de la Province de Liège ne signifie pas pour autant tout miser sur les nouvelles technologies. C'est pourquoi la Province mettra en place un numéro de téléphone vert gratuit et unique, ainsi qu'un call-center pour permettre au public d'entrer plus facilement en interaction avec ses services.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

En termes d'infrastructure maintenant, il faut signaler que la législature précédente a vu se concrétiser de nombreuses démarches de rationalisation du patrimoine foncier et immobilier provincial.

Le bilan patrimonial fait l'objet d'une attention constante à divers égards afin de toujours en connaître son état et ainsi prévoir les différents travaux indispensables à sa pérennisation. Ainsi, un atlas informatisé, reprenant les caractéristiques de chacun des bâtiments, est en cours de constitution.

C'est sur cette base qu'une priorisation et une planification des travaux seront dressées pour cette législature.

La rationalisation patrimoniale constitue un enjeu de taille. C'est ainsi que le bâtiment Saint-Etienne à Liège, localisé dans l'axe « Palais provincial - Charlemagne - Bureaux OPERA » endossera prochainement le rôle de vitrine provinciale, et regroupera plusieurs services, en lien direct avec la population, tels que la Maison des Langues, Europe direct et le BREL. Cette opération clôturera la démarche provinciale de restructuration des services provinciaux en ville ; elle marque la volonté d'ancrage de l'Institution au cœur du centre urbain.

Souvenez-vous que les investissements d'aujourd'hui feront les économies de demain.

Le premier axe de la législature 2012-2018 regroupe les premiers métiers de la Province de Liège : l'Enseignement et la Formation.

Pour la Province de Liège, Pouvoir Organisateur responsable, mettre à disposition, de tous, des locaux spécifiques et fonctionnels ainsi que des matériels scolaires appropriés dans différents domaines demeure un leitmotiv en vue d'un enseignement efficace et valorisant pour chacun.

D'importants investissements seront donc consentis en ce sens au bénéfice des élèves et étudiants, du personnel pédagogique et administratif mais aussi plus largement de l'ensemble de la population.

Deux projets importants de construction de nouveaux Campus provinciaux d'enseignement seront menés, d'une part à Verviers et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

d'autre part à La Reid, rendus indispensables par l'augmentation sensible du nombre d'étudiants. De même, une extension du Campus 2000 à Jemeppe sera opérée parallèlement à la création d'une Maison Erasmus à proximité immédiate du siège social de la Haute Ecole de la Province de Liège.

La Province de Liège investira et agira là où les besoins s'imposent, notamment sur les sites de l'Ecole Polytechnique de Huy par la construction d'un bâtiment scolaire permettant de disposer, en une même entité, de nouveaux ateliers et des locaux de cours théoriques ; de l'Ecole d'enseignement spécialisé de Micheroux qui bénéficiera d'un nouveau gymnase pour permettre aux élèves la pratique d'activités sportives au sein même de leur établissement, sans connaître les difficultés de transport actuelles vers d'autres salles de sport et du complexe situé Quai Godefroid Kurth à Liège, dédié au paramédical, où il est envisagé de réaliser une salle multisports dans les anciens halls techniques servant auparavant à la société Interмосane.

La promotion de l'enseignement qualifiant dans le secondaire est une priorité. Les collaborations avec les associations et les milieux professionnels seront renforcées, notamment en établissant des partenariats avec les centres de compétences et les centres de technologie avancée.

Poursuivant sa promotion des formations techniques et professionnelles, la Province de Liège développera au sein du Techni-Truck de nouvelles manipulations ciblant prioritairement les métiers en pénurie.

En collaboration avec les communes, l'organisation des Mini-villages, véritables vitrines du savoir-faire des élèves et de nos écoles sera amplifiée.

La Haute Ecole de la Province de Liège élargira et diversifiera son offre de formations par le dépôt, seule ou en co-organisation, de dossiers de programmations dans des secteurs porteurs, en ce compris au niveau de l'alternance. Cela offrira aux étudiants une solide expérience professionnelle doublée d'une formation de qualité, et constituera pour eux une excellente transition entre Haute Ecole et monde professionnel.

Dans le prolongement du développement de son Ecole virtuelle

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

et de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur, la Haute Ecole étudiera les possibilités d'adhésion complémentaire à une plateforme permettant notamment de créer et d'administrer des cours en ligne.

La Haute Ecole de la Province de Liège continuera aussi d'encourager la mobilité de ses étudiants, qui leur permet de perfectionner leur connaissance en langues étrangères, d'élargir leur horizon culturel, de rencontrer de nouvelles personnes et de vivre des expériences diversifiées.

La Formation en Province de Liège est une clé de voûte du redéploiement économique. Pour être parfaitement adaptée, la réponse en formation doit être construite au plus près du terrain. Les formations proposées doivent être proches et accessibles. La collaboration des pouvoirs locaux et des entreprises locales est nécessaire dans ce domaine.

Policiers, pompiers, ambulanciers et personnels de l'aide médicale urgente sont des acteurs essentiels pour assurer le bien-être et la sécurité des citoyens. Leur formation est une condition indispensable pour offrir un service de qualité.

Agents administratifs, techniques et ouvriers des services publics locaux contribuent fortement, par l'efficacité des services qu'ils rendent, au redéploiement d'une région.

Parmi les priorités définies par la Province de Liège en matière de formation, il s'agira de soutenir et développer la formation des agents de sécurité en finalisant le projet de la Maison de la Formation à Seraing, et en créant un centre d'exercices pratiques spécialisé pour la sécurité.

La lutte pour la réussite scolaire en soutien à tous les réseaux se devra d'être renforcée par une meilleure articulation de l'offre formative à la demande, par l'organisation de formations continuées d'enseignants, par la mise à disposition de projets pédagogiques à disposition des écoles et par une meilleure articulation et intégration des actions des PMS, PSE et Espace Tremplin au sein d'un processus intégré de guidance.

La Province de Liège doit apporter un soutien aux communes en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

matière de formation, en amplifiant les actions de l'Ecole provinciale d'Administration réservées aux agents des services publics locaux en étroite concertation avec les pouvoirs locaux.

Il est indispensable de faciliter l'insertion socio professionnelle des citoyens en général et la réinsertion des personnes très éloignées de l'emploi en particulier, en ce compris les handicapés, en partenariat avec les pouvoirs locaux (communes et CPAS) par la généralisation d'un modèle de formation articulé sur le compagnonnage et un maillage social et intergénérationnel.

Par sa politique d'investissement dans des infrastructures au service de l'enseignement et de la formation - et les exemples ne manquent pas - la Province entend par ailleurs participer au redéploiement et à la rénovation dans les pôles essentiels de son territoire.

Dans la poursuite de philosophie engagée en matière de partenariat public-privé, la Province de Liège réexaminera la problématique du logement étudiant, non plus seulement dans sa forme traditionnelle d'internat mais aussi sous l'angle de la création de chambres d'étudiant, de « kot » répondant mieux à la conception actuelle de la demande des jeunes.

On le voit à suffisance, la Province de Liège assume pleinement son rôle de pouvoir public soucieux du bien commun. Au service des communes et de ses citoyens, elle investira donc dans le développement scolaire et professionnel.

Culture et Sport constituent le deuxième axe prioritaire de notre institution. C'est, au même titre que le précédent, un axe majeur pour l'épanouissement et le bien-être de nos citoyens.

Commençons par la Culture, qui joue un rôle central dans le renouveau de notre région et qui constitue un atout important pour notre redéploiement économique. Il est donc essentiel de l'envisager dans une vision politique de notre société.

Pour tendre vers cet idéal, le secteur culture de la Province développe trois métiers parallèles et complémentaires qui interagissent : elle gère des institutions tels que la bibliothèque des Chiroux, le Musée de la Vie Wallonne et le

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Château de Jehay, elle subventionne les initiatives développées par les innombrables associations culturelles actives sur son territoire et elle est opératrice dans la vie culturelle en initiant des projets et en organisant des évènements culturels.

Sur base de ces trois piliers, le premier objectif est de continuer de développer et de structurer l'aide à la création artistique et aux créateurs afin de valoriser et reconnaître la création dans toute la diversité de ses expressions.

Des opérations telles que Ça balance pour les musiques actuelles, CLAP pour le cinéma, Page 1 pour la bande dessinée, Reciprocity pour le Design, Y a pas d'Lézarts pour les arts plastiques et Odyssée pour le théâtre seront poursuivies et intensifiées. Elles seront également élargies à d'autres secteurs artistiques afin de répondre au mieux aux demandes des artistes.

En termes d'enjeu transversal pour le département culture, sur base du constat d'une réelle inégalité sociale et culturelle, l'objectif sera d'intensifier et de diversifier les actions envers les publics afin de les sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'expression culturelle.

Dans cette perspective, l'amélioration des synergies entre enseignement et culture est indispensable.

En termes de supracommunalité, la Province de Liège doit continuer à développer des initiatives dans divers champs de préoccupation en s'appuyant sur ses partenaires locaux et ce, afin de toucher la population et de continuer à s'affirmer en tant que Province Créative. Depuis vingt ans, le sport a pris, dans notre société, deux orientations distinctes : la pratique sportive d'une part et le spectacle sportif d'autre part. La Province de Liège répond aux attentes des citoyens, notamment par l'offre diversifiée de l'Académie provinciale des sports aux quatre coins de notre territoire, qui s'étendra dorénavant aux adolescents.

L'objectif du Collège provincial consiste en effet à mener une politique en la matière tendant à intensifier le partenariat et le soutien aux communes, fédérations et clubs sportifs.

Ce sont des pouvoirs publics forts, en tant qu'outils de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

solidarité, qui, seuls, peuvent mettre en œuvre les actions permettant à chacun de s'initier, de bien se former et surtout de s'épanouir dans la pratique du sport.

Pour atteindre ces objectifs, le Collège provincial entend améliorer encore et toujours la productivité de son service des sports pour mener à bien une politique sportive provinciale qui s'organisera demain et désormais autour de 6 domaines d'intervention : la gestion des infrastructures sportives Le perfectionnement sportif, entre, d'une part, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ADEPS qui s'occupent plus particulièrement des sportifs de haut niveau et, d'autre part, les clubs, fédérations et associations provinciales qui assurent une formation à nos jeunes ; l'initiation au sport ; le soutien aux acteurs sportifs locaux ; la valorisation de la Maison des Sports, et, bien sûr, les compétitions de sport de haut niveau, qui nous amènent directement au chapitre des Grands Evénements.

L'expertise de la Province de Liège en matière d'accueil et d'organisation de Grands Evénements internationaux, à haute résonance médiatique est aujourd'hui reconnue.

Elle constitue un levier considérable pour accueillir et organiser d'autres manifestations spécifiques ou pluridisciplinaires qui mettront en exergue un savoir-faire, qui soutiendront des secteurs économiques pourvoyeurs d'emplois et qui permettront aux citoyens de la Province de Liège de participer activement à des événements internationaux.

L'organisation des Grands Evénements fera appel à toutes les compétences provinciales et aura essentiellement pour objectif de valoriser les atouts de la Province de Liège et de susciter une dynamique citoyenne.

D'ores et déjà, la Province s'engage, à titre d'exemple, à poursuivre différents partenariats sportifs tels que les classiques cyclistes Ardennaises et la Coupe du monde de Tennis de table, mais aussi à dynamiser les manifestations culturelles à rayonnement international tels que Design-Reciprocity, et bien sûr, à continuer de propager avec succès l'esprit des Fêtes de Wallonie, entre tradition et modernité sur l'ensemble du territoire provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Le troisième axe prioritaire de la nouvelle législature s'attache à la Prévention de la Santé et à l'action Sociale.

L'information et la prévention demeurent des caractères essentiels et prioritaires de la politique de Santé de la Province de Liège, axée sur la proximité et l'accessibilité, et qui se caractérise par la diversité de son offre :

Le Service de Dépistage mobile qui organise au profit de sa population des campagnes uniques en Belgique, continuera sa réorganisation entamée lors de la précédente législature, avec pour objectif de maintenir un système performant et complet pour un service toujours gratuit. Ces campagnes de prévention secondaire seront menées en parfaite et permanente concertation avec le monde médical et scientifique.

La Province de Liège intensifiera aussi ses campagnes de prévention et poursuivra ses collaborations avec les Centres Locaux de Promotion de la Santé ainsi que ses partenariats avec les associations, les villes et communes de son territoire.

Dans l'optique de saine et bonne gestion où la politique de subsidiarité rejoint les grands principes du Collège provincial de proximité et de solidarité, la Province continuera à fédérer les moyens humains, logistiques, méthodologiques et financiers au travers d'aides ciblées, concrètes et efficaces à destination des pouvoirs locaux, des associations de terrain ou d'initiatives citoyennes touchant au domaine de la Santé.

A travers différentes commissions, groupes de travail, une présence renforcée sur le terrain et une écoute directe des citoyens, le Département des Affaires sociales de la Province de Liège a tissé son propre maillage social et s'est inscrit dans différents réseaux associatifs présents sur le territoire provincial.

Forte de cet ancrage, la Province de Liège privilégiera la mise en place de nombreuses initiatives dans le champ de ses compétences afin d'être en phase avec les besoins tant de nos citoyens que du secteur associatif qui leur apporte une aide précieuse mais aussi des communes, pouvoir de proximité par excellence. Ces actions se poursuivront tout au long de la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

prochaine législature en respectant le principe de non-concurrence afin de concentrer ses efforts sur des actions efficaces et pertinentes à l'échelle provinciale.

En plus de son rôle de prévention, de coordination, de soutien aux acteurs du secteur social et de formation, le Département des Affaires sociales a identifié plusieurs objectifs stratégiques pour les 6 années à venir, qui s'inscrivent pleinement dans la politique supracommunale développée par la Province de Liège : l'accompagnement et l'orientation des jeunes en difficulté, de leur famille et de leur entourage, à travers Openado, dans chaque arrondissement ; la promotion du bien-être et la prévention ; la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les violences intrafamiliales ; la prévention du suicide, via le projet « sentinelles » ; l'aide au secteur associatif et le volontariat.

L'organisation d'un Salon du Volontariat dans chaque arrondissement est d'ailleurs à l'étude pour rencontrer plus spécifiquement les besoins des différents réseaux associatifs présents sur l'ensemble du territoire de la Province.

La Province de Liège développe, structure son territoire et le milieu de vie de ses habitants en répondant aux besoins présents sans compromettre ceux des générations futures.

C'est donc dans un souci de développement durable que l'institution envisage l'évolution de son territoire en s'appuyant aussi sur les multiples rapprochements communaux qui sont nés de préoccupations thématiques circonscrites telles que les maisons de tourisme ou les contrats de rivières.

Cela justifie le rassemblement, au sein du quatrième axe de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, complétés par une politique active en matière de relations extérieures et ce, afin de renforcer le positionnement de la Province de Liège ainsi que sa visibilité sur la scène internationale.

La SPI, l'agence de développement économique de la Province de Liège s'inscrit dans une dynamique d'« intelligence territoriale » tendant à faire du territoire provincial le terrain privilégié de développement de projets structurants.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Par sa participation majoritaire dans cette intercommunale unique sur le territoire de la Province, celle-ci entend impulser une action centrée sur le développement durable de son territoire au profit et dans le respect de tous ses habitants, en parfaite concertation avec les autorités locales et en veillant à une gestion rationnelle sous tous les aspects des sites d'activités implantés ou à implanter sur son territoire.

Les missions confiées au département Développement Durable ont un sens et une utilité à la fois au sein de l'Institution provinciale mais également vis-à-vis des communes et des pouvoirs locaux en général.

Les cours d'eau, domaine spécifique et important pour l'équilibre environnemental, susciteront une attention toute particulière lors des six années à venir.

En matière de mobilité durable, le Département Infrastructures et Environnement renforcera son action, notamment par la création de parkings d'«EcoVoiturage ». Ce projet pilote et supracommunal mobilise de nombreux partenaires.

Aussi, le Département sera particulièrement attentif à développer des partenariats avec l'ensemble des pouvoirs locaux favorisant des démarches environnementales conduisant à l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, la sensibilisation des agents provinciaux en particulier et des citoyens en général sera poursuivie et le Département intensifiera les communications générales dans le domaine très vaste de l'environnement et de toutes les matières qui en découlent.

La contribution de l'agriculture au développement est une évidence historique, sa contribution au développement durable est une hypothèse forte, compte tenu des interactions entre activités agricoles et équilibres économiques, sociaux et écologiques.

Cette contribution suppose que les pratiques de l'agriculture soient elles-mêmes durables, c'est-à-dire notamment respectueuses

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

de l'environnement, mais aussi que l'agriculture, dans son ensemble, contribue à un développement plus durable des sociétés.

Ainsi, deux formes de contribution de l'agriculture au développement durable doivent être envisagées : l'une vise à une durabilité autocentrée, l'autre vise une contribution à la durabilité des territoires et collectivités auxquels appartient l'agriculture par le maintien, notamment, d'une activité économique et un cadre de vie harmonieux au sein de nos campagnes.

Ces pôles de développement placent sans aucun doute la supracommunalité au cœur de toute politique agricole dont elle constitue même l'essence.

En priorité, les Services agricoles doivent continuer à offrir des services d'appui aux agriculteurs de notre province en proposant des pistes de réflexion en matière d'agriculture telle qu'elle sera définie par la nouvelle politique agricole commune (PAC), en maintenant leurs aides financières au secteur et en agissant pour défendre la ruralité et l'image de marque de la profession par la promotion de leurs productions.

Le Bureau des Relations extérieures poursuivra et développera des partenariats avec d'autres régions d'Europe visant des objectifs d'échanges d'expériences, de valorisation des expertises et des savoir-faire respectifs et ce, tant dans le cadre des Chartes d'Amitié déjà nouées par la Province de Liège avec ses partenaires qu'avec de nouveaux territoires.

Dans le même contexte européen, le Bureau des Relations extérieures chargé de la mission « Europe Direct », en application de la Convention conclue entre la Province de Liège et la Commission européenne, développera et intensifiera cette activité au travers de la cellule créée à cet effet, dont il est le coordonnateur, intitulée « Europe Direct Province de Liège ».

Ce quatrième axe comprend aussi les Fonds structurels européens.

Par la création d'une cellule spécifique, la volonté du Collège provincial en cette matière complexe est d'inscrire de manière volontariste les services provinciaux dans une dynamique

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

positive pour qu'ils saisissent les opportunités de développement que présentent les différents fonds européens.

Dans la perspective de la nouvelle période de programmation 2014-2020, la première mission de cette cellule sera donc d'accorder une attention soutenue aux différents appels à projets afin de les décoder et d'accompagner les départements de la Province dans l'élaboration et la rédaction des différentes fiches-projet afin de maximaliser nos chances d'obtenir des financements pour contribuer à la dynamique de redéploiement et de reconversion de notre territoire.

A moyen terme, la cellule Fonds structurels européens sera aussi appelée à mettre ses compétences au service des pouvoirs locaux en vue de l'intégration des projets dans des portefeuilles de projets à un échelon supracommunal.

Dernier thème de ce quatrième axe, le Tourisme, qui, dans l'immense variété de ses déclinaisons relève d'abord d'un enjeu économique.

Ces emplois ont par nature la particularité d'être non délocalisables et le secteur du tourisme permet de générer du travail pour des personnes de toutes qualifications. Le poids de cette activité est indéniable et c'est donc un gisement à exploiter.

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège joue un rôle fédérateur dans ses différentes actions proches et solidaires des différents acteurs touristiques locaux et supra-locaux, publics ou privés, et en particulier au travers des Maisons et Offices du tourisme.

L'objectif est de positionner la Province de Liège comme première destination touristique wallonne et de générer ainsi des flux économiques nouveaux dans une région en reconversion.

Pour satisfaire à cet objectif, il faut développer le tourisme fluvial de Huy à Visé et ainsi valoriser le fleuve, épine dorsale de la région. Ce nouveau champ s'intègre parfaitement dans

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

la politique supracommunale voulue par la Province. Celui-ci devra être géré par une structure autonome à créer.

Il est également indispensable de créer une structure spécifique qui devra dégager des formes originales de financement.

La Province devra nécessairement adapter ses outils de communication et intensifier l'usage des TIC (Technologies de l'information et de la communication), améliorer sa présence dans les foires et salons et renforcer ses contacts avec les médias et les professionnels du tourisme.

Pour ce qui concerne les domaines touristiques provinciaux (Domaine provincial de Wégimont, Château de Jehay, Domaine de Palogne, Blegny-Mine, Musée de la Vie wallonne, Centre Nature de Botrange), la volonté est de coordonner leurs actions et leur promotion tout en affirmant la spécificité de chacune de ces institutions.

La définition du cinquième de nos axes prioritaires « Supracommunalité et soutien aux communes », consacre la volonté unanime du Collège provincial d'accorder un intérêt particulier à ce rôle de soutien aux communes et aux projets supracommunaux durant la législature 2012-2018.

Fortes de leur expérience et d'une solide relation de proximité, les 84 communes et la Province de Liège se sont constituées en structures d'élus au niveau des arrondissements et sur le territoire de la province de Liège (la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, constituée en octobre 2009) afin de porter, ensemble, des projets spécifiques supracommunaux.

Cette initiative, donnant une structure à la supracommunalité en province de Liège, se veut proactive et s'est vue dotée d'un budget lui permettant de travailler, à l'instar des communautés urbaines françaises, dans un premier temps, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme au sens large grâce aux schémas de cohérence territoriale et aux plans de mobilité qu'elle développera pour les communes associées en conférences d'arrondissement ou en coordination provinciale.

Le travail à réaliser étant appelé à prendre une ampleur

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

importante, la mise en place d'une cellule supracommunalité, qui accueillera des agents provinciaux en provenance d'autres services, était primordiale afin de porter l'ensemble des projets qui seront retenus pour répondre au cours de la présente législature aux besoins nombreux et variés exprimés par les communes.

Cette cellule touchera à des matières aussi nombreuses qu'intéressantes, et sera constituée de profils variés et complémentaires afin d'être à même de porter des projets de tous types, à la seule condition qu'ils constituent une plus-value pour le territoire provincial.

La diversité des profils des agents qui constitueront cette cellule ainsi que leur complémentarité sera la clé qui lui permettra de traiter l'ensemble des projets mais surtout d'y associer les services, les associations et les niveaux de pouvoirs qui sont déjà concernés par les matières développées.

Les rencontres entre le Collège Provincial et les Collèges Communaux seront intensifiées et améliorées pour les années à venir afin de parfaire la connaissance, pour les communes, du potentiel d'aide offert par la Province et pour cette dernière, de la nature, de la spécificité et de l'étendue des besoins exprimés par les communes et les citoyens.

La participation de la Province à une intercommunale telle que Neomansio, en vue de permettre l'implantation d'un crématorium à Welkenraedt est un bel exemple, parmi d'autres, de projet déjà concrétisé dans le cadre de la notion d'intérêt provincial et supralocal.

C'est dans cette même optique que le Collège provincial entend développer, via son département infrastructures et environnement, de nouveaux contrats de coopération publique avec les communes et les intercommunales et plus particulièrement la Société Promotion et Initiative (SPI) avec laquelle un accord-cadre sera conclu, définissant les missions respectives des deux partenaires et les projets à mener ensemble.

C'est grâce à de telles coopérations que la Province de Liège pourra développer des actions en matière de supracommunalité et de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

soutien aux communes permettant des échanges d'expériences et de données diverses en matière technique ou cartographique.

La mise en œuvre de ces différentes données coordonnées par le Département Infrastructures et Environnement permettra en outre d'avoir une vision globale de la gestion territoriale dans différents domaines comme la gestion des travaux, la mobilité durable, le développement d'infrastructures, l'aménagement du territoire ou le développement territorial.

Par ailleurs, le Département Infrastructures et Environnement poursuivra et intensifiera les actions de soutien aux communes déjà développées au cours de la précédente législature.

La centrale de marchés, initiée en 2011 pour l'acquisition de sel de déneigement pour les communes de la province, a connu un réel succès et regroupe aujourd'hui 67 communes. Cette opération « Province-Communes, partenaires pour l'hiver » sera bien sûr poursuivie, et La Province de Liège se dotera de matériels performants pour en assurer la logistique.

D'autres services devraient être proposés aux municipalités dans le même esprit. La supracommunalité en province de Liège est non seulement une réalité historique mais aussi un axe fort et essentiel de l'action provinciale pour l'avenir.

J'en veux pour preuve l'enveloppe budgétaire correspondant à 20 % du fonds des provinces que le Collège provincial a alloué pour soutenir les projets supracommunaux.

A l'approche du moment où le destin de la Province doit être redéfini, c'est confiant que le Collège aborde cette étape, certain qu'il est de la capacité de la Province de Liège à défendre sa pertinence dans la structure institutionnelle qui est la nôtre.

L'évolution est bien entamée depuis la décision unanime du Conseil provincial du 16 décembre 2010, arrêtant les axes prioritaires de la Province et s'inscrivant donc dans la voie de la définition des missions provinciales et de la concentration des efforts sur des objectifs stratégiques.

L'adoption de la déclaration de politique générale de la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

nouvelle législature et des moyens nécessaires au développement des politiques futures en est une première concrétisation.

C'est par un travail de chacun et de chaque jour que l'avenir se construira.

La législature qui s'entame sera résolument animée par une ferme détermination à offrir à l'ensemble des bénéficiaires - communes, citoyens, entreprises et associations - des services publics exemplaires et répondant à leurs attentes.

C'est sur ces bases que le Collège provincial ambitionne de construire l'avenir de la Province de Liège.

« Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir, mais de le rendre possible », disait Saint-Exupéry.

Il fallait donc les moyens de cette politique, et au-delà, il n'y a plus qu'à travailler, ensemble, je l'espère.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député provincial - Président, ne nous quittez pas parce que le point suivant est encore pour vous, c'est la communication du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président mais je pense n'avoir rien à ajouter à cette communication qui par ailleurs est déposée sur les bancs.

Nous avons pris, comme il est fait rappelé, décision en mars 2012 et donc, nous pensons que les temps qui courent et les rigueurs que nous imposons à aux autres nous devons l'imposer à nous-mêmes, donc les conditions n'étant pas changées, nous maintenons cet effort personnel évidemment.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

Nous allons donc procéder à présent à l'ouverture des dossiers relatifs au compte 2011 et aux documents budgétaires 2012 et 2013, y compris la note de politique générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

A ce titre, les points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour ont été regroupés.

Document 12-13/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

Document 12-13/005 : Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications budgétaires.

Document 12-13/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série.

Document 12-13/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 12-13/001, 12-13/005, 12-13/006, 12-13/002, 12-13/003 et 12-13/004). Ces 6 documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Les documents 12-13/004, 005 et 006 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose d'adopter le document 12-13/004 et 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose d'adopter les documents 12-13/005 et 006.

Par ailleurs, les documents 12-13/001, 002 et 003 ayant soulevé des questions, j'invite les rapporteurs respectifs à nous en faire connaître les conclusions, à savoir M. André STEIN pour le document 12-13/001. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Notre cinquième Commission a examiné ce jeudi 22 novembre le document 12-13/001 relatif à l'arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

Une question a été posée et une remarque a été formulée.

La question, c'est celle de demander au Collège s'il avait des commentaires à faire sur le récent avis de la Cour des Comptes.

Le Député en charge du budget et des finances a répondu que si des pages étaient en train d'être écrites pour analyser le document d'une manière globale, l'avis de la Cour des Comptes allait dans le sens du Collège et que, par conséquent sur le fond, il n'y avait pas de contradiction entre les avis de la Cour des Comptes et les argumentations du Collège.

Par ailleurs, une remarque a été formulée sous forme de remerciements. Un Commissaire a donc remercié le Député pour le fait d'avoir fait parvenir par mail le document, le rapport donc de la Cour des Comptes et ce, avant que les membres de la cinquième Commission n'en prennent connaissance par le document écrit qui était déposé sur leur banc.

Le Député, bien sûr, a été heureux d'accepter ces remerciements et les a retransmis vers les membres de son Service.

Finalement, le rapport du Collège a été approuvé par 11 voix pour, 0 contre, et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Commissaire. J'invite maintenant Madame Valérie JADOT pour les documents 12-13/002 et 003. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre Commission des finances s'est réunie ces 14 et 22 novembre 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

En préambule, le Député en charge du budget nous souhaite à tous des travaux fructueux dans cette Commission pour cette législature. Il nous présentera alors le budget 2013.

Différentes remarques sont formulées. ISOSL reprend les activités du CHS de Lierneux au 1er janvier 2013 et il ne faut dès lors pas réaliser de comparaison simple entre 2012 et 2013.

Au niveau du contexte financier, la politique reste inchangée et sans modification de la fiscalité et au final, une diminution des réserves.

Au terme de son exposé du budget, viendront une multitude de questions.

Un Commissaire demande si au niveau du budget extraordinaire, les projets supra-communaux qui représentent la moitié de celui-ci sont regroupés. Il lui est répondu qu'ils sont éparpillés dans le budget mais qu'une liste sera fournie pour en faciliter la lecture.

Concernant la perception des taxes provinciales pour l'année 2013, document 12-13-002. Le Président de la Commission nous rappelle la suppression de trois taxes et l'augmentation des du coût des centimes additionnels du précompte immobilier.

Diverses questions sont alors posées. Au niveau de l'augmentation du précompte, un Commissaire intervient et mentionne ceci : s'il augmente proportionnellement la recette sans indexation, par rapport au 146 millions inscrits l'année dernière, il arrive environ au résultat 170.000.000 alors que dans le budget il est prévu 160.922.000, il demande pourquoi.

Il lui est répondu que la loi impose de dire 1750 au niveau des centimes additionnels mais ce n'est jamais vrai. Comme il y a toujours un retard de perception puisque le citoyen paie des taxes au fédéral qui rétrocède à la Province, le délai assez long.

Statistiquement, si on prend l'exemple entre 2012 et 2013, on peut dire qu'il n'y aura seulement qu'une perception de 60% correspondant au 1750 en 2013. Les 40% restant dans le cas correspondant de ce qui aurait dû être perçu en 2012 à une valeur

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

de 1500.

Structurellement, en 2014, est-ce qu'il y aura une recette supplémentaire de 10 millions d'euros tout restant égal?

C'est ce qu'il a été dit lors de la présentation par le Député, des recettes supplémentaires pour 18 millions d'un côté et moins 5,5 pour ce qui correspond à la non rentrée de la suppression de taxe.

Toujours concernant le précompte, dans la circulaire 2013, il y a une recommandation à 1500 centimes additionnels et la Province en prévoit 1750, quand on analyse la jurisprudence, est-ce que le Collège a évalué les conséquences en cas de recours ou ce qui pourrait advenir quant à ce dépassement ?

Le Collège a-t-il eu un contact avec l'administration concernant ces centimes additionnels ?

Il lui est répondu que la Circulaire dit qu'il faut justifier si on excède 1500. Des contacts verbaux et informels ont de fait été pris. Le Député en charge nous rappelle et nous renvoie à la liste des taux pratiqués par les autres Provinces Wallonnes.

Ce même Commissaire se demande pourquoi la circulaire recommande de ne pas dépasser 1500 centimes additionnels. Il est inquiet quant au futur à savoir comment la tutelle va réagir.

Le Député répète que les contacts nécessaires ont été pris, le budget est logique par rapport à la modernisation de la Province et certaines augmentations ont été admises par la Région Wallonne sur base de l'état des finances.

C'est donc de la gestion en bon père de famille en amenant des finances saines, en réduisant les dépenses au maximum, en réduisant un nombre de taxes, en respectant les 5 axes prioritaires. Il s'agit d'un argument qui peut tout à fait être défendu devant la Région Wallonne.

En dépenses d'impôts, un Commissaire observe la suppression des impôts lourds à percevoir qui fait que nous passons de 830.000

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

à presque 1,2 millions. Le Commissaire suppose que ce sont les frais de perception. Comment expliquer cela ?

Il lui est répondu qu'en 2013, il n'y aura aucune influence puisque toutes les démarches administratives sont à faire en 2013, et qu'il y aura encore à finaliser le contentieux par rapport aux anciennes taxes, ce qui nécessitera des coûts supplémentaires par rapport aux recouvrements forcés d'où l'adaptation à la hausse. C'est donc un "one shot" pour cette année.

Les années suivantes, il y aura une réduction très sensible mais la première année, c'est le contraire qui se passe par deux phénomènes qui s'associent : la continuité de la poursuite classique du contentieux et la finalisation du contentieux de poursuite. Dès 2014, nous aurons une diminution des dépenses.

Question posée : est-ce une finalisation forcée? Il lui est répondu que ce n'est pas comme cela que ça se passe. Un recouvrement forcé, ce sont des faibles montants. Chaque année il n'est pas lancé une procédure forcée pour le recouvrement, on attend 3 à 4 ans et 2013 sera une de ces années puisque ce sera la dernière année mais inévitablement, il y aura des frais supplémentaires.

Au niveau du projet de recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013, document 12-13/003, un Commissaire s'interroge sur le poste des traitements des Députés qui augmentent alors qu'il n'y en a plus que 5 au lieu de 6.

Il lui est répondu que le paiement d'un Député ne s'arrête pas directement, il a droit à une indemnité de sortie. Ce n'est pas une décision imputable à notre Assemblée, il s'agit d'une décision fédérale.

Autre question : Page 53. Recettes ordinaires de transfert police. Au niveau des 2 derniers articles : Subsidés intérêt et Subsidés visant le financement de dépenses de personnel, pouvez-vous préciser à quoi ils correspondent et quelle sera leur affectation ?

La réponse est qu'il y a un projet subsidié dans le secteur police via le Commissaire divisionnaire. C'est un projet

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

transfrontalier cofinancé et grâce auquel nous récupérons une partie du traitement du Commissaire ainsi que d'un autre agent engagé comme criminologue pour gérer Ce projet. Ces deux articles sont liés aux subsides que nous accordons pour ce projet.

Autre question : page 26, article 104/624100 « Pensions de retraite ». Il y a là une augmentation de 8%. Est-ce qu'il y aura une évolution semblable dans le futur ? Rappel des faits qu'il y a eu des engagements massifs dans les années 60, que les dépenses ont augmentées également, est-ce le cas ici aussi ? Est-ce que ce sera le cas dans les années à venir ?

Il est répondu qu'il s'agit des compléments provinciaux de pensions pris en charge par un fond provincial constitué en son temps. C'est une charge qui se neutralise à travers les recettes budgétaires. Ca n'induit jamais une augmentation. Ce fond est destiné à couvrir des compléments provinciaux des pensions pour des statuts préférentiels, le fond a été constitué pour répondre à nos obligations provinciales. Il s'agit un fond fermé.

Ce même commissaire pose encore différentes questions. Page 36, article 104/650049 : « Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné » : ils passent de 260.000 à 380.000. Pourquoi ?

Il lui est répondu que dans les prévisions budgétaires, il est impossible de dire si le taux d'intérêt reste le même ou pas. Ici, il s'agit d'un emprunt conclu sous forme de billets de trésorerie.

Les taux sont intéressants pour l'instant mais l'année prochaine, aura-t-on encore ce taux de moins de 1% comme actuellement ? On prévoit donc un peu plus, jusqu'à 2,5% pour l'année prochaine. L'allocation budgétaire sera réduite si nous pouvons bénéficier évidemment encore de ces moins de 1%.

A l'annexe de la page 164 : évolution des réserves. Le Commissaire suppose qu'elles sont utilisées comme une caisse de réserve. Utilise-t-on d'autres instruments ?

Il lui est répondu que non, uniquement les réserves ordinaires qui sont faites et qui sont consacrées au niveau du bilan. Exemple a été donné que si on prenait les comptes 2011, le

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

solde, c'est celui qui figure dans valeur réserve du bilan.

Utilisez-vous les emprunts à court termes?

Il lui est répondu que non mais nous pourrions recourir à un billet de trésorerie en cas de trésorerie négative.

Remarque d'un Commissaire est faite quant aux taux d'intérêts pourtant très bas, qui avoisinent les 0%. Il lui est répondu que ce n'est pas zéro %, qu'ils sont plus ou moins à 0,40 et 1,20 actuellement.

Avec les billets de trésorerie, il existe une formule particulière de financement utilisée depuis 2003.

En billets de trésorerie, ça nous a permis de faire des économies. Environ 63.000.000 € tournent en billets de trésorerie.

Nos emprunts sont pour 50% couverts par ceux-ci. Les emprunts classiques ont quant à eux un taux d'intérêts qui varie entre 1,5 et 4,5 %. Les utilisez-vous en alternative pour les réserves ?

On lui répond que ceci n'a rien à voir. Ici, l'expert en la matière parle en termes de trésorerie c'est-à-dire l'argent dont nous avons besoin pour financer les investissements directs. Ce sont dans ce cas des dépenses réelles. Or, les réserves, ce sont des réserves budgétaires, rien avoir avec trésorerie et les fonds réels.

Questions d'un autre Commissaire : page 177 : le CHS de Lierneux. Le remboursement des dépenses en personnel. Pouvez-vous réexpliquez la mécanique de cette session de l'institution en regard au personnel et ce, afin d'identifier cet article ?

Il lui est répondu que ce qui sera remboursé à la Province, c'est la mise à disposition du personnel de 60 ans et plus, ce qui représente 1.274.000 euros et les suppléments des honoraires des médecins à la prestation qui seront également remboursés.

Un autre Commissaire se questionne : est-ce un choix de ne pas inscrire en termes de montant escompté au niveau des Provinces un montant indexé dans le projet de budget ? Est-ce un choix ou

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

avez-vous des indications ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un choix prudentiel. Rappel que le budget est une prévision et qu'il est toujours possible de l'ajuster.

Le Commissaire revient sur le fait que le Député MEUREAU a dit qu'il y avait eu des contacts officieux et se demande donc si le Collège a eu des infos sur le fait que l'indexation serait mise en doute ?

Le Député-Président répond que la décision concernant l'indexation n'est pas du ressort de la Province mais bien du Gouvernement. Or, celui-ci n'a pas encore pris de décision. Il n'y a pas de supputation de la part de la Province et on ne pourrait donc être que favorablement surpris et pas l'inverse.

Le Député MEUREAU rappelle d'ailleurs qu'un niveau du CDLD, il indique que le fond des Provinces est adapté à l'indice des coûts mais contrairement aux autres années, la circulaire budgétaire n'en fait pas état. La prudence est de mise.

Le Commissaire s'interroge sur le fait que le décret le prévoit.

Le Député-Président répond alors que nos représentants au Parlement Wallon n'hésiteront pas à intervenir en ce sens. La circulaire indique qu'un courrier va être envoyé et, à ce moment-là, les modifications budgétaires nécessaires seront réalisées.

Un autre Commissaire intervient page 50 au niveau de l'article 153/613512. Il remarque que la cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin est facultative. Est-ce une façon traditionnelle de pratiquer ?

Il lui est répondu qu'elle est toujours dans cette colonne-là.

Un autre Commissaire prend la parole sur le budget extraordinaire : page 230, article 104/262433 : « Interventions dans les projets supra-communaux ». Le budget de 2012 prévoit 4.460.000 euros, y a-t-il déjà eu des interventions ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Et deuxième question : il était prévu à la conférence des Bourgmestres un montant de 7.000.000 €. Or, il est prévu dans le budget de 2013 un montant de 5.000.000 €.

Pourquoi budgéter moins ? Y a-t-il une explication ?

Le Député-Président répond qu'il est inutile d'inscrire un montant de 7.000.000 sans avoir de projets à hauteur de celui-ci. Au fur et à mesure des projets, ce compte sera évidemment alimenté. C'est un contrat de gestion. Le Collège n'a pas décidé de faire moins de 20 % en matière de supracommunalité mais à priori, il n'y a pas besoin de plus même s'il se réserve la capacité d'en dépenser plus. Il y a bien sûr eu des interventions en 2012.

Au terme de ces échanges bien animés, nous vous proposons d'adopter le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013 par 12 voix pour et 6 abstentions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce rapport complet et bien détaillé des travaux de votre Commission.

J'ouvre maintenant la discussion générale. Celle-ci, comme je l'ai dit en début de séance, se poursuivra également demain. Donc, y a-t-il déjà des intervenants pour aujourd'hui ? M. JADOT, M. HODY, M. GERARD et M. DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

L'actualité nous montre aujourd'hui encore les énormes difficultés que rencontrent les producteurs laitiers dans notre région.

La crise du lait que nous avons vécue il y a quelques temps a été suivie d'une accalmie passagère mais rien, sur le fonds du problème, n'a été résolu.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Les prix ont été légèrement majorés pendant un certain temps mais malheureusement, ceux-ci sont de nouveau repartis à la baisse.

Quelques chiffres qui donnent une idée de la situation : le prix moyen de vente du lait en 2012 est de 26 cents hors TVA. Le prix des aliments actuellement est environ de 40 cents le kilo. Cette situation est intenable financièrement.

Que peut faire notre Province face à cette situation ? Il ne lui appartient pas de donner un subside quelconque et, même si certaines actions bénéfiques sont menées avec des grandes surfaces ou des ventes directes, nous n'avons absolument aucune emprise sur le prix du lait.

Et pourtant, je pense que l'expertise des Services provinciaux pourrait être particulièrement utile à certains de nos producteurs.

En effet, les différents asbl provinciales, que sont la ferme de Jevoumont, Promogest ou Vegemar, peuvent à mon sens, en regroupant leurs compétences, venir en aide à nos agriculteurs.

L'une a une expertise en technique de culture, l'autre en technique de production de lait et enfin, la troisième, en technique de gestion financière d'une exploitation agricole.

Ces trois fonctions réunies dans une cellule commune, pourraient à mon sens guider les agriculteurs de la manière la plus efficace possible en vue de diminuer les coûts de production de leur exploitation.

Nous ne pouvons agir de manière efficace sur le prix de vente mais nous pouvons, avec nos moyens actuels, faire en sorte de diminuer les coûts des intrants de chaque exploitation.

Cette réflexion vaut d'ailleurs tout autant pour l'ensemble des éleveurs que pour les laitiers.

J'aimerais, Monsieur le Député provincial, qu'avec vos Services, vous examiniez la possibilité de créer cette cellule de crise afin d'aider au mieux nos agriculteurs. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Ce n'est pas une intervention au sens strict mais c'était relatif au vote global.

Monsieur le Président a proposé qu'il y ait un vote global du point 12 au point 17 si je ne m'abuse. Nous aurions souhaité que les points soient votés dans l'ordre tel qu'ils sont prévus et énumérés à l'ordre du jour et spécifiquement, on aurait souhaité, au niveau du point 15, qu'il y ait une scission par taxe.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'en sommes pas encore là, donc ce seront les votes de jeudi ça. On votera bien sur l'ensemble des taxes. Ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas ce que j'ai dit, il y aura un vote sur l'ensemble, point par point. D'autres interventions aujourd'hui ? M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

L'intervention sur les intervenants externes dans les écoles. Je me suis déjà exprimé à cette tribune afin de vous faire part de mon étonnement dans le cadre du cursus imposé par le pouvoir fédéral pour la formation d'agents de sécurité et de prévention, j'ai d'ailleurs noté dans votre exposé que vous aviez enlevé la prévention, en effet, cette formation ultra sécuritaire ne répond que de manière très floue à l'objectif de prévention.

Ces étudiants qui suivent une formation pouvant être une étape préparatoire à l'examen d'inspecteur de police, auront reçu les rudiments législatifs et administratifs ainsi qu'une initiation aux arts martiaux et aux sports de combat.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Est-ce cette police à ce point déshumanisée que nous souhaitons proposer à nos villes et communes ?

Dans nos rues, les services de police et les acteurs sociaux se côtoient et leur incompréhension mutuelle nourrit les paradoxes entre les deux interventions potentielles accentuant de manière exponentielle les difficultés de certains de nos concitoyens pris entre deux réalités qui s'opposent.

Notre Province organise la formation de ces agents, il lui appartient de la parfaire pour qu'elle réponde aux attentes et aux besoins de notre collectivité.

Ce problème abordé précédemment sous forme d'une question avait reçu une suite prometteuse puisqu'une rencontre et un échange constructif s'en était suivi.

Pourtant, les choses sont restées en l'état jusqu'à présent. Cette situation de fait liée à un cursus imposé et incomplet n'est peut-être pas le seul. C'est pour cela que je vous le présente cette fois sous la forme d'un amendement budgétaire afin de prévoir, à titre provisionnel, une somme adaptée pour donner les moyens à notre secteur « formation », d'inviter une personne expérimentée dans un volet spécifique afin de compléter une formation dont la conception du contenu nous échappe bien entendu mais qui mérite d'être soutenue et en tout cas, complétée. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions aujourd'hui ? Monsieur DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Notre Conseil provincial se prépare à voter notre budget 2013, budget dans lequel il est proposé de procéder à une adaptation des centimes additionnels au précompte immobilier et de fixer ceux-ci au taux de 1.750 au lieu d'anciennement 1.500.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Cette majoration maintiendrait la pression fiscale provinciale dans une norme raisonnable tandis que cet impôt compenserait la suppression de prélèvement forfaitaire tel que la taxe pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie qui touchait l'ensemble des familles de notre province.

Parallèlement à cette adaptation des centimes additionnels, est intervenue une importante réduction des coûts de fonctionnement mis en œuvre par la Province notamment à travers son projet « Envol ».

Cette augmentation permettra également, comme ça a été longuement expliqué, de pallier à l'augmentation des dépenses de personnel et aussi de mettre en œuvre les axes prioritaires votés par notre Conseil provincial et principalement l'axe de supracommunalité pour lequel il faut, je pense, se donner les moyens d'action dès le début de la législature.

Notre Député-Président a longuement développé les nombreux axes de la législature qui débute. Au risque de redondance, je n'y reviendrai pas sur ces divers éléments, bien que je le soutienne inconditionnellement, vous vous en doutez.

La Province, confiante du rôle qu'elle avait à jouer dans la dynamique économique, a depuis 1990 supprimé 16 taxes qui grevaient le portefeuille des contribuables ou des entreprises situées sur le territoire de notre province.

Lors du budget 2013, il y a à nouveau des taxes qui se voient supprimées : la taxe pour les actions provinciales, la taxe sur les débits de boissons et aussi la taxe sur les officines de paris aux courses de chevaux. Ainsi il ne reste plus que quelques taxes au niveau de notre province et notamment une taxe sur les permis de port d'armes de chasse ; taxe dont le montant total est estimé à 81.000 € et si je le divise par la taxe individuelle demandée pour le port d'arme, il semblerait qu'environ 3.500 contribuables se voient taxer d'un montant de l'ordre de 22 €.

Je pense que cette taxe aurait pu également être supprimée par la Province. Bien que beaucoup se posent la question du bien-fondé de la chasse en se demandant si elle n'est pas inutile ou

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

cruelle ou si elle ne détruit pas la faune ou si elle ne déséquilibre pas la nature ? Toutes les réponses à ces questions sont négatives et les chasseurs jouent même un rôle important dans l'équilibre et la diversité des espaces naturels dont ils sont des acteurs incontournables.

Au début de l'humanité, la chasse n'avait rien d'un loisir. Avec la cueillette, elle apportait la nourriture et protection contre le froid. Aujourd'hui, elle est devenue un hobby, mais il serait injuste de la considérer comme un passe temps à travers lequel l'homme moderne chercherait à assouvir un atavique instinct prédateur en utilisant les moyens sophistiqués de l'armurerie et de l'optique et en ne laissant aucune chance au gibier. La chasse est bien autre chose que le simple prélèvement du gibier.

D'abord une passion pour la nature, la vie sauvage, la faune et la flore que recèlent la plaine et la forêt. En s'échappant temporairement de ses activités professionnelles, le chasseur éprouve du plaisir à se retrouver au cœur de la vie discrète de la nature. Et ce n'est, en définitive, que rarement, voire exceptionnellement qu'il utilisera son arme.

La dernière décennie, les plaines et les forêts ont changé. Jadis les terres agricoles et forestières étaient morcelées et les petites parcelles favorisaient l'alternance des cultures dans lesquelles le gibier trouvait facilement le gîte et le couvert. Aujourd'hui, les parcelles sont regroupées en vastes monocultures. Les zones humides asséchées, les engrais chimiques et les pesticides ont pris la place de la fumure naturelle et si on ne les surveille pas de très près, les touristes courent et roulent à travers tout. La nature sauvage est en train de disparaître.

Suite à cette évolution, le biotope naturel se rétrécit, tant en qualité qu'en quantité et la charge que constitue la faune sauvage peut devenir parfois insupportable pour le rendement des terres agricoles ou sylvicoles. Il faut donc que les chasseurs, agriculteurs et forestiers s'entendent pour que la faune sauvage puisse subsister confortablement tout en veillant à ce que la quantité de gibiers soit compatible avec les activités économiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Et si le chasseur gère son territoire dans cette optique, avec savoir-faire et responsabilité, s'il assume le prélèvement nécessaire et suffisant pour garder un équilibre acceptable, ce qui est le plus souvent le cas, il sera un acteur indispensable de la protection et de la conservation de la nature.

En plus de tout cela, le chasseur est également un acteur économique important puisque vous savez que les locations de chasse constituent un revenu non négligeable pour certaines de nos communes rurales ou semi-rurales.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, les raisons pour lesquelles j'aurais souhaité que cette taxe due par le chasseur disparaisse également. En effet, le chasseur est un acteur économique indispensable et responsable, qui s'acquitte déjà le plus souvent du paiement de centimes additionnels au précompte immobilier. Et ce ne sont pas tous de gros propriétaires avec de gros revenus, loin s'en faut. Les chasseurs sont, avant tout, des passionnés.

Si la mise en œuvre de la suppression de cette taxe n'a pas été possible cette fois-ci, on peut le comprendre, je reste confiant sur l'avenir, et lors d'une prochaine préparation budgétaire, pourquoi ne pas faire disparaître cette taxe, dont le montant total de 81.000 € ne grèvera sans doute pas les marges du budget provincial, mais fera plaisir à un certain nombre de nos contribuables qui jouent un rôle important au sein de notre société. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller pour cette formation sur la chasse et ces propositions.

Voilà, nous avons donc 11 intervenants déjà inscrits pour demain.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2012, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2012

Avant de déclarer close la séance d'aujourd'hui, je voudrais rappeler aux Conseillers provinciaux qui n'ont pas signé la feuille de présence, apparemment il n'y a que la moitié qui l'ont signée, qu'il serait relativement opportun de la signer avant de retourner.

Prochaine réunion demain à 15H00. Bonne soirée.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 17H05'.